

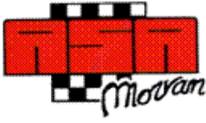


500



ÉDITION  
RALLYE NATIONAL  
AUTUN  
LA CHÂTAIGNE

20-21 ET 22 AOÛT 2021



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE**

**LIGUE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE**  
**BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

**ASA Morvan**

1, rue des Pierres

71400 AUTUN

[contact@asamorvan.com](mailto:contact@asamorvan.com)

VISA FFSA



VISA LIGUE



**AUTUN les 20, 21 et 22 AOÛT 2020**

**7e RALLYE VHRS**  
**D'AUTUN SUD-MORVAN**

**REGLEMENT PARTICULIER**

**Rallye Véhicules Historiques de Régularité Sportive**  
**à Participation Etrangère Autorisée**

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité  
Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement  
standard de la FFSA ou se reporter au règlement du 50e Rallye d'Autun Sud Morvan.

**PROGRAMME DU RALLYE** : Voir Règlement du Rallye national

**ADRESSES** : Voir Règlement Rallye national

**ARTICLE 1 : ORGANISATION** : L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 20, 21 et 22 août 2021 en qualité d'organisateur administratif et technique et sous le patronage de la ville d'Autun

### **Le 7e Rallye National VHRS d'Autun Sud Morvan.**

L'organisation se réserve le droit de ne pas organiser le rallye VHRS s'il y a moins de 15 engagés.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de :

- 1) La Ligue Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté Visa N° 277 du 30/04/2021
- 2) La FFSA Visa N° 40 du 30/04/2021

**Comité d'Organisation** : Idem rallye support VHC

**Organisateur technique** : Idem rallye support VHC

#### **1.1P. OFFICIELS :**

Directeur de Course VHRS : Monsieur Serge FREVILLE	Licence : 27121
Responsable technique VHRS : Monsieur Bernard POTTIER	Licence : 05010
Chargés des Relations Concurrents VHRS : Madame Marie-Anne COUVREUR	Licence : 298302

**1.2. ELIGIBILITE** : Le 7e Rallye National VHRS d'Autun Sud Morvan compte pour :

- les Challenges du Ligne Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2021 catégorie véhicules historiques.

#### **1.3. VERIFICATIONS :**

**Des pré-vérifications administratives** seront effectuées les jours de reconnaissances (Remise du road-book) au siège de l'ASA Morvan (1 rue des Pierres à AUTUN).

**1) A cette occasion, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants.**

- Permis de conduire (pilote et copilote, si plus de 18 an)
- « Laissez-passer » du véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou son PTH FIA ou FFSA, ou son passeport technique.
- Licences (pilote et copilote) ou titre de participation
- Certificat d'immatriculation du véhicule (photocopie obligatoire)
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

**A l'issue de ces pré-vérifications, il vous sera remis (droits d'engagement acquittés) :**

Le road-book, les plaques rallye, les panneaux de portière, l'ensemble des autocollants, le N° de reconnaissance, le sticker d'accès au shakedown (pour les inscrits), votre heure de convocation.

**Les voitures devront être présentées le jour du rallye entièrement stickées.**

2) Les vérifications administratives complémentaires et techniques auront lieu le vendredi 20 août 2021 de 16 h 15 à 22h30 au Parc des Expositions de l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan (<https://asamorvan.com>).

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun. Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée : 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye, et 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

## **ARTICLE 2 : ASSURANCES** : Conforme au règlement standard FFSA

**2.1** Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le R.B) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques de police visibles) et avec sa propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

## **ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT**

**3.1.1** Le choix de la moyenne, de la part du concurrent, est OBLIGATOIRE.

**3.1.9. INSCRIPTIONS** : Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de : ASA Morvan, avant le lundi 16 août 2021 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi).

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan, au plus tard le jeudi 19 août. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

**3.1.10.** : Le nombre des engagés est fixé à 50 voitures maximum à moduler en fonction du nombre d'engagés dans les autres supports.

- 3.1.11.**
- Avec la publicité facultative des organisateurs : 475 €
  - Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité :425 € si 1 licencié ASA Morvan  
:405 € si 2 licenciés ASAMorvan
  - Sans la publicité facultative des organisateurs : 945 €

Chèque libellé à l'ordre de : ASA Morvan

Ce tarif de l'engagement inclus le système de chronométrage BLUNIK

**Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque de règlement ou avec une preuve de virement bancaire (frais à votre charge).**

**3.1.12.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement.

Elle comprendra obligatoirement :

- Photocopie du Permis de conduire
- Photocopie du Certificat d'immatriculation de la voiture, (elle servira pour départager les ex-aequo)
- Photocopie du « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH ou PTHN.
- Photocopie des Licences en cours de validité

Pour les demandes d'engagement avec TPNR joindre obligatoirement la demande ainsi que le certificat médical. Le TPNR vous sera délivré lors des vérifications administratives. Les chèques seront mis à l'encaissement le jour de la clôture des engagements.

### **3.2. LICENCES ADMISES**

- ☒ Licence NCC
- ☒ ICCR – Internationale Concurrent-Conducteur Régularité
- ☒ NCCR - Nationale Concurrent-Conducteur Régularité

Titres de participation admis (minimum) :

- ☒ TPNR – National Régularité

Les titres de participation seront délivrés sur les lieux des vérifications administratives par l'ASA organisatrice. Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile. Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye l'équipier doit être en possession d'un permis de conduire. L'âge minimum de l'équipier est de 16 ans. Le départ ne sera donné qu'aux équipages exclusivement composés de deux personnes.

L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse, entreprise soit par le concurrent, soit par les membres de l'équipage ou par son assistance, sera jugée par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### **3.3. : Ordre des départs :**

**3.3.1** Rallye VHC, suivi du Rallye Moderne, et Rallye VHRS. Les concurrents partiront 15 minutes après la dernière moderne du 50e rallye National d'Autun Sud Morvan.

**3.3.2** L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives.

**3.3.3** L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

## **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES**

### **4.1 Voitures autorisées :**

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France de plus de 25 ans.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France de plus de 25 ans.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

L'utilisation de compteurs et d'autres équipements électroniques est autorisée.

**4.2.** Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées, y compris pour les chaussures.

#### **4.3.1 ASSISTANCE** : Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible. La surface par concurrent est calculée pour 50m<sup>2</sup> par voiture ou 90m<sup>2</sup> pour 2 voitures, conformément au §4.3 de la réglementation. Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 60 € du m<sup>2</sup>. Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

#### **4.6. Identification** : Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (voir rallye VHC)

### **ARTICLE 5 PUBLICITE** : Idem rallye support VHC

### **ARTICLE 6 ORGANISATION** :

#### **6.1. SITES ET INFRASTRUCTURES** : Idem rallye support VHC

#### **6.2. RECONNAISSANCES** : Conforme au règlement standard FFSA.

**Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées afin de préserver ainsi l'avenir des rallyes.** Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage.

**3 passages par ES maximum.**

Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

Samedi 14 août 2021 (8h à 19h00)

Dimanche 15 août 2020 (8h à 19h00)

Vendredi 20 août 2021 (8h à 19h00)

A la prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée.

**La distribution du carnet d'itinéraire, les vérifications administratives, le retrait des documents seront effectués aux jours et heures suivants :**

Samedi 14 août 2021

07h00-17h00 : ASA Morvan 1, rue des Pierres à Autun

Dimanche 15 août 2021

07h00-17h00 : ASA Morvan 1, rue des Pierres à Autun

Vendredi 20 août 2021

07h00-12h00 : ASA Morvan 1, rue des Pierres à Autun

## **7. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1. PARCOURS**

**Départ et Arrivée du rallye :** Parc des Expos de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.

Le Rallye d'Autun Sud-Morvan 2021 représente un parcours total de **507 Kms**.

Il est organisé en 2 étapes :

**1ère étape le samedi 21 août de 1 section (6 ES)**

**2e étape le dimanche 22 août de 2 sections (6 ES)**

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 160 Kms.

Les épreuves spéciales sont :

#### **Samedi 21 août 2021 :**

- UCHON	ES 1/4 : 21 kms x 2 = 42 kms
- LAROCHEMILLAY	ES 2/5 : 12 kms x 2 = 24 kms
- LA CROISETTE	ES 3/6 : 7 kms x 2 = 14 kms

#### **Dimanche 22 août 2021**

- UCHON	ES 1/4 : 21 kms x 2 = 42 kms
- LAROCHEMILLAY	ES 2/5 : 12 kms x 2 = 24 kms
- LA CROISETTE	ES 3/6 : 7 kms x 2 = 14 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du Road Book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan <https://asamorvan.com>

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les contrôles de passage et contrôles horaires sous peine de pénalisations. Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés. Les lignes de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées.

Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

**Contrôles Horaire (CH) :** à ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle l'heure de présentation.

- 1) L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.
- 2) Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- 3) Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

### **7.2. ZONES DE REGULARITE ZR**

Les moyennes seront données lors du briefing. En fonction des conditions climatiques elles pourront être diminuées de 3 à 5 km/h. La moyenne maximale dans une zone de régularité est de **75 km/h**.

Le chronométrage se fera par la pose de balises dans la zone.

Le nombre de prise de temps intermédiaire est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant 2 km.

Des points de chronométrage secrets seront installés tout au long de la zone de régularité. La longueur des zones de régularité est libre.

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité peut ne pas être celle du road book.

Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que le rallye moderne de support.

En cas de dépassement de plus de 10% de la moyenne haute le concurrent encourt :

1<sup>ère</sup> infraction: le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €

2<sup>ème</sup> infraction: le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

En cas de problèmes avant le départ du premier concurrent dans une zone de régularité, le Directeur de Course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve. Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs. Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

#### **7.5.4P. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE**

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, **le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent VHRS.**

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point) additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

#### **7.5.16P. INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE**

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

**7.6 PARC FERME** : Les parcs de regroupement seront obligatoirement sous le régime de parc fermé. Les parcs de fin d'étape ne seront pas sous le régime de parc fermé.

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Un parc dédicaces sera prévu à Etang-sur-Arroux (comme précisé dans le carnet d'itinéraire).

**ARTICLE 8 RECLAMATION APPEL** : Aucune réclamation ne sera admise

**ARTICLE 9 CLASSEMENTS** : effectué par : **BLUNIK – Bernard Vialar Compétition**

Le classement général sera fait pour chaque moyenne, haute, intermédiaire et basse.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex-aequo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

**ARTICLE 10 PRIX et COUPES** :

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes ou trophées récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 22 août 2021 sur le podium d'arrivée.